

## 1.9 Origine sociale et mobilité intergénérationnelle des descendants d'immigrés et de natifs d'Outre-mer

En 2019-2020, les **descendants d'immigrés** âgés de 18 à 59 ans et vivant en **logement ordinaire** viennent plus souvent de milieux sociaux modestes que les personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés. 52 % des descendants d'immigrés ont un père qui était ouvrier à leurs 15 ans, contre 35 % pour la population sans ascendance migratoire ou ultramarine directe ► **figure 1**. Être issu d'un milieu ouvrier est particulièrement fréquent pour les descendants d'immigrés originaires du Maghreb, d'Afrique sahélienne ou d'Europe du Sud. Par ailleurs, les pères des descendants d'immigrés étaient plus souvent des ouvriers non qualifiés (dans 18 % des cas) que les pères des personnes sans ascendance migratoire ou ultramarine (10 %). Les descendants d'immigrés venant d'Afrique guinéenne ou centrale se distinguent par des origines sociales plus élevées : 20 % d'entre eux avaient un père cadre ou exerçant une profession libérale, contre 16 % des pères de personnes sans ascendance migratoire ou ultramarine. Cette surreprésentation des catégories sociales supérieures s'explique par la sélectivité de l'émigration dans ces pays : les personnes venant de catégories sociales plus élevées ont plus d'opportunités d'émigrer en France. Les descendants d'immigrés de Turquie ou du Moyen-Orient viennent quant à eux plus souvent d'un milieu agricole, artisan ou commerçant (22 %). 23 % des descendants de natifs d'Outre-mer ont un père qui était employé à leurs 15 ans, contre 10 % des personnes sans ascendance migratoire ou ultramarine.

Si les descendants d'immigrés viennent en moyenne de milieux plus modestes, la **mobilité sociale** entre générations est plus

fréquente pour eux que pour les personnes sans ascendance migratoire ou ultramarine directe. Parmi les descendants d'immigrés âgés de 30 à 59 ans, seuls 19 % appartiennent à la même catégorie socioprofessionnelle que leur père lorsqu'ils avaient 15 ans, contre 26 % des personnes sans lien à la migration. La **mobilité ascendante** est forte : 33 % des descendants d'immigrés dont le père était ouvrier non qualifié deviennent cadres ou exercent une profession intermédiaire ; une telle mobilité concerne 27 % des personnes sans ascendance migratoire ou ultramarine ► **figure 2**. La **mobilité descendante** est également plus fréquente chez les descendants de deux parents immigrés venant de milieux favorisés : 63 % de ceux dont le père était cadre appartiennent à une catégorie socioprofessionnelle salariée inférieure. Ces déclassements ne concernent que 44 % des descendants d'un seul parent immigré dont le père était cadre, et 50 % des personnes sans lien à la migration.

L'accès à une catégorie sociale plus élevée que celle du père varie selon le sexe : quel que soit le statut des parents vis-à-vis de la migration, les hommes ont plus souvent des mobilités ascendantes que les femmes et moins souvent des mobilités descendantes. L'écart en faveur des hommes est cependant plus prononcé pour les personnes sans aucun parent immigré que pour celles en ayant au moins un : 28 % des hommes sans lien à la migration atteignent un statut social plus élevé que leur père, contre 21 % des femmes. Pour les descendants d'un seul parent immigré, cet écart est de 3 points, et de 5 points pour ceux ayant deux parents immigrés ► **figure 3**.

### ► Définitions

La **mobilité sociale** est dite **ascendante** si la position sociale de l'individu est jugée supérieure à celle du parent, **descendante** si elle est jugée inférieure. Lorsqu'elle a lieu entre des groupes socioprofessionnels difficilement hiérarchisables (entre agriculteurs, artisans, commerçants et les autres catégories), la mobilité sociale est dite horizontale.

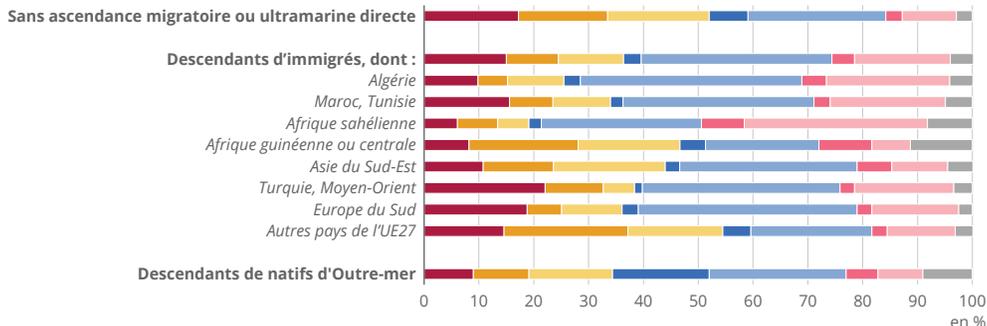
**Descendants d'immigrés, logement ordinaire** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

« Familles immigrées : le niveau d'éducation progresse sur trois générations mais les inégalités sociales persistent », *Population et sociétés* n° 602, juillet-août 2022.

## ► 1. Catégorie socioprofessionnelle du père selon l'ascendance migratoire ou ultramarine

■ Agriculteur, artisan, commerçant ■ Cadre, profession libérale ■ Profession intermédiaire ■ Employé qualifié  
 ■ Ouvrier qualifié ■ Employé non qualifié ■ Ouvrier non qualifié ■ Jamais travaillé, hors champ ou ne sait pas



**Lecture :** en 2019-2020, 10 % des descendants d'immigrés d'origine algérienne ont un père qui était agriculteur, artisan ou commerçant lorsqu'ils avaient 15 ans.

**Champ :** France métropolitaine, personnes nées en France métropolitaine ou nées Françaises à l'étranger âgées de 18 à 59 ans vivant en logement ordinaire.

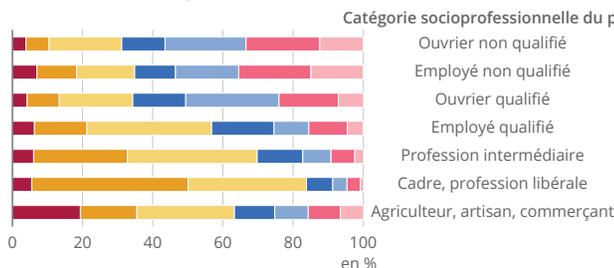
**Sources :** Ined-Insee, enquête Trajectoires et Origines 2 (2019-2020).

## ► 2. Catégorie socioprofessionnelle selon celle du père et selon l'ascendance migratoire

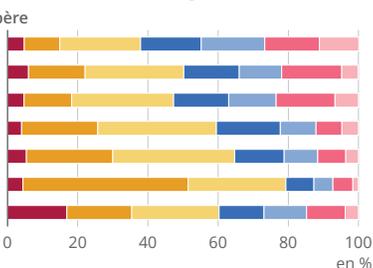
Catégorie socioprofessionnelle de l'individu

■ Agriculteur, artisan, commerçant ■ Cadre, profession libérale ■ Profession intermédiaire  
 ■ Employé qualifié ■ Ouvrier qualifié ■ Employé non qualifié ■ Ouvrier non qualifié

### a. Sans ascendance migratoire ou ultramarine directe



### b. Descendants d'immigrés



**Note :** les personnes dont la catégorie est inconnue ou qui n'ont jamais travaillé, ou dont la catégorie du père est inconnue ou dont le père n'a jamais travaillé, sont exclues.

**Lecture :** en 2019-2020, 10 % des descendants d'immigrés dont le père était ouvrier non qualifié lorsqu'ils avaient 15 ans sont cadres ou exercent une profession libérale.

**Champ :** France métropolitaine, personnes descendantes d'immigrés ou sans ascendance migratoire ou ultramarine directe âgées de 30 à 59 ans vivant en logement ordinaire.

**Sources :** Ined-Insee, enquête Trajectoires et Origines 2 (2019-2020).

## ► 3. Mobilité sociale selon le sexe et l'ascendance migratoire

en %

	Mobilité ascendante		Mobilité descendante		Aucun changement <sup>1</sup>		Mobilité horizontale <sup>2</sup>	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Sans ascendance migratoire ou ultramarine directe	21	28	25	16	33	37	20	19
Descendants d'un seul parent immigré	26	29	20	17	30	32	24	22
Descendants de deux parents immigrés	42	47	18	12	25	26	18	16

**1** Personnes ayant la même catégorie que leur père : agriculteurs, artisans et commerçants ; cadres et professions libérales ; professions intermédiaires ; employés et ouvriers qualifiés ; employés et ouvriers non qualifiés.

**2** Individus dont le père était agriculteur, artisan ou commerçant et qui eux-mêmes ont une autre catégorie, ou qui sont eux-mêmes agriculteurs, artisans ou commerçants et dont le père avait une autre catégorie.

**Note :** les personnes dont la catégorie est inconnue ou qui n'ont jamais travaillé, ou dont la catégorie du père est inconnue ou dont le père n'a jamais travaillé, sont exclues.

**Lecture :** 29 % des hommes ayant un seul parent immigré ont une mobilité sociale ascendante.

**Champ :** France métropolitaine, personnes descendantes d'immigrés ou sans ascendance migratoire ou ultramarine directe âgées de 30 à 59 ans vivant en logement ordinaire.

**Sources :** Ined-Insee, enquête Trajectoires et Origines 2 (2019-2020).